



## LE SILENCE DE L'ENTREPRISE SIAT FACE AUX DEMANDES DES COMMUNAUTES AFFECTEES

Communiqué de presse – 26 juin 2023

**Il y a un an, une délégation de communautés de plusieurs pays africains, accompagnée d'ONG locales et belges, dénonçait l'accaparement de leurs terres et la violation de leurs droits devant le siège de SIAT-Group à Bruxelles. Après une première ouverture au dialogue, l'entreprise belge abandonne ses engagements. Les communautés demandent une reprise du dialogue pour la résolution des conflits fonciers et la réparation des préjudices subis.**

En juin 2022, [des représentants du Ghana, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire ont dénoncé les atteintes aux droits humains](#) qu'ils ont subies en raison de l'accaparement de leurs terres par l'entreprise belge SIAT, spécialisée dans la production de caoutchouc et d'huile de palme. Dans le cadre de cette dénonciation, une mobilisation devant le siège de l'entreprise à Zaventem, des rencontres politiques et avec la presse ont été organisées. Les promesses de rencontrer les communautés touchées, dans leur pays d'origine, faites par SIAT étaient un signe d'espoir. Malheureusement, un an plus tard, nous constatons que ces promesses sont restées lettre morte.

Malgré les premiers efforts de SIAT pour renouer le dialogue aucune retombée positive concrète n'a été constatée. Seulement une rencontre quémandée a eu lieu à Abidjan entre les communautés affectées et le CEO de l'entreprise. Malgré les rappels réguliers de la société civile pour que SIAT donne suite aux conclusions de cette rencontre, l'entreprise a mis fin aux contacts. Les rencontres similaires prévues dans d'autres pays où SIAT est active (Ghana et Nigeria) n'ont jamais été confirmées, ni planifiées.

Il faut rappeler que l'extension des plantations de SIAT s'est faite sans garantir les droits des communautés locales. Bien que les contextes soient différents d'un pays à l'autre, les témoignages des communautés ghanéennes, ivoiriennes et nigérianes se rejoignent quant aux impacts de l'entreprise : accaparement des terres menaçant notamment la souveraineté alimentaire des communautés locales, pertes de biodiversité, dégradation de l'environnement et vive répression aux oppositions aux activités de l'entreprise menées par les populations.

SIAT fait partie des cinq grandes entreprises qui contrôlent à elles seules 75% des plantations de palmiers à huile en Afrique. Elle vend ses produits à base d'huile de palme à de grandes multinationales telles qu'Unilever et Nestlé, et ses produits en caoutchouc alimentent les chaînes d'approvisionnement de géants internationaux du pneumatique tels que Michelin et Goodyear.

Les communautés expriment leur opposition à un modèle de développement agricole prédateur, qu'elles considèrent inspiré d'une logique néocoloniale, et appellent à l'adoption de règles contraignantes pour les entreprises au niveau belge, européen et international. Moins d'un mois après le vote de la directive sur le devoir de vigilance au Parlement européen, nous appelons la direction de SIAT à respecter ses engagements et mette fin à ces pratiques préjudiciables.

### **Complément d'information**

[Article réalisé](#) par deux journalistes, Magdalena Krukowska et Zuza Nazaruk, publié en mai 2023 par Unbias the News et iWatch Africa. Un [documentaire](#) est également en cours de production.

### **Contacts**

#### **Presse africaine :**

Rita Uwaka, Amis de la Terre Afrique, T : +2348034553503 – riouwaka@gmail.com

#### **Presse belge :**

Francesca Monteverdi, Entraide et Fraternité, T : +32 456152125 – francesca.monteverdi@entraide.be

Florence Kroff, FIAN Belgium, T : +32475845624 – florence@fian.be

#### **Presse européenne :**

Giorgio Gotra, CIDSE, T : + 32 2 233 37 52 – gotra(at)cidse.org

Elise Kervyn, CIDSE, T : + 32 477 69 70 18 – kervyn@cidse.org